

Évaluation de la Phytolice P3 : Démarche, Forme et Objectif

Ce document a pour objectif de présenter une synthèse exhaustive du processus d'évaluation de la Phytolice P3, soulignant les éléments clés de ce processus. L'évaluation est structurée en deux phases distinctes : une évaluation écrite et une évaluation orale.

1. Évaluation Écrite

1.1. Démarche

Les candidat-es initient le processus d'évaluation écrite en suivant plusieurs étapes essentielles. Cela commence par une inscription sur notre site web "www.corder.be/evaluations", où ils complètent le formulaire d'inscription dédié. Une fois le formulaire soumis, une confirmation de réception de leur demande leur est envoyée.

La convocation officielle, transmise par e-mail, est envoyée endéans les 5 jours ouvrables avant la date de l'examen. Cette convocation contient des informations pratiques telles que l'adresse exacte, l'heure précise du début de l'examen, ainsi qu'une liste des éléments que les candidat-es doivent apporter le jour de l'évaluation. Ces éléments peuvent inclure la carte nationale d'identité, une calculatrice, une attestation de suivi d'une formation initiale ou encore 10€ de frais d'évaluation, le cas échéant.

Le jour de l'évaluation, les candidat-es sont tenu-es d'arriver sur le lieu de l'examen entre 30 et 15 minutes avant l'heure prévue de leur session. Cela garantit un processus fluide et permet aux candidat-es de se préparer adéquatement pour l'examen écrit.

Le-la candidat-e recevra une attestation d'échec par courrier recommandé ou un e-mail contenant le résultat de son examen écrit, en cas de réussite, dans un délai de 30 jours maximum.

1.2. Forme

L'évaluation écrite se déroule sous la forme d'un examen composé de 30 questions à choix multiples (QCM), d'une durée totale de 1h30. Chaque question a une réponse correcte unique. Les questions sont réparties en trois catégories, attribuant un nombre spécifique de points.

- Catégorie 1 : 6 questions, +3 points si correcte, -1.33 point si incorrect ;
- Catégorie 2 : 9 questions, +1 point si correcte, -2.33 points si incorrect ;
- Catégorie 3 : 15 questions, +0.2 point si correcte, -0.2 point si incorrect.

L'échec est déterminé par le nombre de réponses incorrectes.

2. Évaluation orale

2.1. Démarche

Les candidat·es engagent le processus d'évaluation orale une fois l'examen écrit réussi avec un minimum de 60%. L'inscription en ligne ne sera pas nécessaire car les candidat·es qui ont réussi l'évaluation écrite recevront automatiquement une convocation par e-mail dès que la prochaine date d'évaluation orale sera déterminée.

Cette convocation détaillée inclura divers éléments cruciaux dont, notamment la note obtenue à l'examen écrit, un rappel de la note minimale requise dans les deux examens, la durée de l'examen oral et le mode de réception des résultats. Elle précisera également les matières à maîtriser, l'adresse exacte, l'heure de l'examen oral et les objets que le·la candidat·e peut apporter tels qu'une carte d'identité et une calculatrice.

Les dates des évaluations orales seront publiées sur le même site "www.corder.be/evaluations". Les candidat·es sont tenu·es de se présenter sur place au moins 15 minutes avant l'horaire de leur passage. Cette organisation garantit un déroulement efficace et permet aux candidats de se préparer adéquatement pour l'examen oral.

2.2. Forme

L'évaluation orale se déroule sous la forme d'un entretien individuel d'une durée totale de 75 minutes. Elle comprend un tirage au sort des questions, une préparation de 45 minutes suivie d'une présentation devant le jury et d'une discussion de 30 minutes. Le jury est composé d'au moins 2 personnes.

3. Résultat de l'évaluation P3

Le seuil de réussite à l'évaluation P3 est fixé à un minimum de 70 %, avec au moins 60 % dans chaque partie (écrite et orale). Le résultat sera communiqué par une attestation de réussite envoyé par courrier recommandé à l'adresse du·de la candidat·e dans un délai de 30 jours.

4. Objectif de la Phytolice P3

La Phytolice P3 atteste d'une expertise approfondie dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, démontrant une compréhension minutieuse des réglementations, des pratiques de gestion phytosanitaire et des aspects environnementaux conformément à la législation en vigueur. Cette licence représente une reconnaissance formelle de la compétence et de la responsabilité des titulaires dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conforme aux normes légales et environnementales.

L'évaluation rigoureuse en deux étapes, écrite et orale, associée à l'obtention de la Phytolice P3 vise à garantir que le titulaire possède les connaissances nécessaires pour conseiller et vendre. Cela reflète leur engagement envers des pratiques agricoles durables, renforçant ainsi leur impact positif sur l'environnement, tout en élargissant leurs horizons professionnels.